



LA MOBILITÉ EST EN NOUS



Paris, le 14 novembre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ecotaxe Le transport routier de marchandises ne paiera pas de fiscalité supplémentaire

Aujourd'hui, c'est au tour du rapporteur public, saisi par Alsace Nature, de soutenir devant le Conseil d'Etat que la loi sur la taxe poids lourds qui n'a jamais été abrogée devrait être appliquée.

Le transport routier de marchandises paye l'écotaxe par l'augmentation de la TICPE (hausse de 4 centimes par litre) depuis le 1^{er} janvier 2015.

C'est d'ailleurs à ce prix et pour solde de tout compte que le Gouvernement avait reporté *sine die* l'écotaxe « portique ».

La Profession rappelle la participation, déjà conséquente, des Poids Lourds français au financement des infrastructures de transport : un montant proche de 5 milliards d'euros par an.

La FNTR, TLF, UNOSTRA et la CSD promettent aux pouvoirs publics une opposition rapide et ferme en cas de non respect des engagements pris auprès de la Profession lors de l'abandon de l'écotaxe.

À propos de la FNTR

La Fédération Nationale des Transports Routiers est l'organisation leader du transport routier de marchandises. Elle représente des entreprises de toutes tailles (groupes, PME, TPE) et de toutes spécialités, aux activités diversifiées. La FNTR rassemble les 2/3 des entreprises de transport adhérentes à une organisation professionnelle.

www.fntr.fr et [@FNTR](https://twitter.com/FNTR)